

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 160-25 C

Objet : RS - Attribution d'une subvention à la SARL SOC Rugby Savoie Mont-Blanc Pro pour son projet d'accession en pro D2

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune

Pascal Ginollin

Aillon-le-Vieux

Vincent Miguet

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Martine Lambert

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Bruno Stellan

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Vincent Boulnois

Le Noyer

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Jacques Henriot

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochaix à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoît Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 160-25 C

objet **RS - Attribution d'une subvention à la SARL SOC Rugby Savoie Mont-Blanc Pro pour son projet d'accession en pro D2**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, indique que la SARL SOC Rugby Savoie Mont-Blanc Pro a sollicité la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et le Département de la Savoie dans le cadre de la saison 2024-2025 du club qui évolue en division Nationale, et notamment pour soutenir son parcours exceptionnel qui l'a amené à jouer la finale d'accession en Pro D2 et le match de barrage d'accession en Pro D2.

Néanmoins, le club est resté sportivement en division Nationale au terme d'une saison exceptionnelle qui a permis de mesurer la cohérence de son projet d'accession au niveau sportif.

Afin de pouvoir consolider son dossier financier, technique et administratif auprès des autorités de la Fédération française de rugby pour prétendre évoluer en Pro D2 pour la saison 2025-2026 ou la saison 2026-2027 suivant ses résultats sportifs, la SARL SOC Rugby Savoie Mont-Blanc Pro se doit de compléter son tour de table financier.

Il est ainsi proposé qu'en complément des 300 000 € déjà accordés par le Département de la Savoie, Grand Chambéry puisse également compléter son aide et accompagner le club dans le cadre du dispositif « sport et rayonnement » pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 à hauteur de 175 000 €. Ce montant sera versé en 3 fois avec possibilité pour le club de demander une avance de paiement en cas de besoin. Ces crédits sont prévus au budget de l'agglomération.

Cette subvention vient compléter la subvention ordinaire du dispositif « sport et rayonnement » qui s'élève actuellement à 27 800 k€/an et permet à Grand Chambéry de participer, au maximum de ses possibilités, à ce projet d'évolution du club permettant un rayonnement accru du territoire par une diffusion des matchs, aujourd'hui sur une plateforme gratuite en division Nationale et peut-être demain dans le cadre de droits TV en Pro D2.

Le versement de subventions à des clubs professionnels s'effectue uniquement dans le cadre de missions d'intérêt général. L'actuelle convention qui régit les relations avec le SOC Rugby Savoie Mont-Blanc Pro sera actualisée en conséquence lors du vote du dispositif « sport et rayonnement » par le Conseil communautaire en décembre 2025 pour la saison 2025-2026 et pourrait être renforcée avec le club sur les axes suivants :

- interventions du club dans les quartiers prioritaires de la ville et quartiers en veille active,
- interventions du club auprès d'associations et d'écoles, y compris en milieu rural.

Il est par ailleurs indiqué que les modalités de soutien au SOC Rugby pourront être réexaminées lors de la prochaine mandature ou en fonction des résultats du club dans les prochaines années.

Cette délibération abroge et remplace la délibération n° 113-25 C du 22 mai 2025.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 approuvant le dispositif « sport et rayonnement », modifiée par les délibérations n° 029-10 C du 8 avril 2010 et n° 101-13 C du 26 septembre 2013, ainsi que la note d'information au Bureau du 16 février 2012,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 18 septembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'abroger la délibération n° 113-25 C du Conseil communautaire du 22 mai 2025,

Article 2 : d'approuver le versement d'une subvention à la SARL SOC Rugby Savoie Mont-Blanc Pro pour un montant total de 175 000 € selon les modalités exposées,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

160-25 C

Objet de l'acte : RS - Attribution d'une subvention à la SARL SOC Rugby Savoie Mont-Blanc Pro pour son projet d'accession en pro D2

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées
3 - Aux clubs sportifs professionnels

Date de l'acte : 25 septembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250925-lmc1H34358H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34358H1

Date de transmission en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de réception en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 30 septembre 2025